

PREMIÈRE VISITE CHECKLIST



CHECKLIST

* SALON

- MURS ET PLAFOND: FISSURES OU TACHES
- FENÊTRES (TESTEZ OUVERTURE)
- SUFFISAMMENT DE PRISES
- INSONORISATION
- ÉCLAIRAGE ET POINT DE LUMIÈRE
- ESPACE ET VOLUME

NOTES

* CHAMBRE

- MURS ET PLAFOND: FISSURES OU TACHES
- FENÊTRES (TESTEZ OUVERTURE)
- SUFFISAMMENT DE PRISES
- INSONORISATION
- ÉCLAIRAGE ET POINT DE LUMIÈRE
- ESPACE ET VOLUME

NOTES

* CUISINE

- MURS ET PLAFOND: FISSURES OU TACHES
- APPAREILS : VÉRIFIEZ LE FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS

NOTES

* SALLE DE BAIN

- MURS ET PLAFOND: FISSURES OU TACHES
- SIGNES D'HUMIDITÉ
- ETAT GÉNÉRAL
- FENÊTRE OU SYSTÈME DE VENTILATION
- PLOMBERIE ET ÉVACUATION
- ÉTAT DE LA CHAUDIÈRE

NOTES

* ESPACES EXTÉRIEURS

- ETAT GÉNÉRAL ET SÉCURISATION

NOTES

* ASPECT GÉNÉRAL :

- LA BONNE TENUE ET GESTION DE LA COPRO
- L'ASPECT GÉNÉRAL AFIN D'ÉVALUER LES ÉVENTUELS TRAVAUX

NOTES

* LISTE DE QUESTIONS GÉNÉRALES

- QUEL EST L'ÂGE DU BÂTIMENT ET QUAND ONT ÉTÉ EFFECTUÉS LES DERNIERS TRAVAUX ?
- Y A-T-IL DES PROBLÈMES CONNUS AVEC LA PROPRIÉTÉ ?
- QUEL EST LE MONTANT DES CHARGES MENSUELLES OU ANNUELLES ?
- QUELS SONT LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT OU DE DÉVELOPPEMENT DANS LE QUARTIER ?
- QUELLES SONT LES RAISONS DE LA VENTE OU DE LA LOCATION ?
- QUEL TYPE DE CHAUFFAGE EST UTILISÉ ?
- DES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ SONT-ILS INSTALLÉS (ALARME, SURVEILLANCE) ?
- QUEL EST L'HISTORIQUE DE LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER ?

NOTES

* DOCUMENTS À REGARDER

- PEB : VÉRIFIEZ QU'IL CORRESPOND À CE QUI EST ANNONCÉ ET EXAMINEZ LES TRAVAUX A EFFECTUER POUR AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU BIEN.
- RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES (RU) : ASSUREZ-VOUS QUE TOUT EST CONFORME ET QU'IL N'Y A PAS D'INFRACTION. NOTEZ QU'IL PEUT Y AVOIR DES INFRACTIONS, MAIS IL EST IMPORTANT D'EN ÊTRE CONSCIENT LORS DE L'ACHAT.
- SI IMMEUBLE : CONSULTEZ LES 2 OU 3 DERNIERS PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES POUR PRENDRE CONNAISSANCE DES TRAVAUX EFFECTUÉS OU PRÉVUS DANS LA COPROPRIÉTÉ.
- ATTESTATION ÉLECTRIQUE : VÉRIFIEZ SON STATUT. SI ELLE EST CONFORME, TOUT EST EN ORDRE. SI ELLE N'EST PAS CONFORME, SACHEZ QU'IL FAUDRA LA METTRE EN CONFORMITÉ DANS LES 18 MOIS SUIVANT L'ACTE.
- DÉCOMPTES DE CHARGES : EXAMINEZ-LES POUR ÊTRE CONSCIENT DES FRAIS MENSUELS OU TRIMESTRIELS (GAZ, ÉLECTRICITÉ, EAU ET CHARGES COMMUNES).

NOTES

CONTACTEZ NOUS



Par téléphone
02 735 95 18

Via notre site
www.ahre.be

Sur nos réseaux sociaux

